

LE MATIN

Journal politique et littéraire paraît tous les samedis

LE NUMERO CINQ SOUS

organe d'action conservatrice rédigé en collaboration

LES VERITABLES MINISTRES

"N'aimiez-vous pas mieux avoir des ministres conservateurs qui n'étaient pas assermentés et faisaient leur devoir que des ministres libéraux assermentés qui ne le faisaient pas?" (L'honorable Arthur Meighen au Forum de Montréal)

"Je crois que, dans l'intérêt du parti il serait préférable de discontinuer de surveiller la frontière!" Bisailon à l'hon J. Bureau.

Le Scandale des Douanes, la chute d'un Gouvernement, la Disgrace d'un Parti

A méditer avant d'aller voter...

"NOTRE DERNIER HOMME, NOTRE DERNIER SOU," DIT LAURIER.

Le "Soleil", organe officiel libéral de Québec, publiait en date du 25 septembre 1914 la dépêche suivante: "Ottawa, 25.—Adressant la parole à une convention de méthodistes, à Ottawa, sir Wilfrid Laurier déclara, en parlant de la guerre, que "nous devions être fiers de ne pas être les agresseurs dans le présent conflit. Nous devons être fiers, dit-il, malgré toute la réputation que nous avons pour la guerre parce que nous combattons pour la cause de la justice, de la sincérité. L'histoire fait voir que lorsque l'Empire britannique entra en guerre c'était parce que la paix ne pouvait pas être honorablement maintenue. Notre devoir, en Canada, est d'aider la mère-patrie jusqu'à la contribution de notre dernier dollar, et la participation de notre dernier soldat, si c'est nécessaire." (Le "Soleil", 25 décembre 1914.)

"JUSQU'AU BOUT", DIT LAURIER

"Si je dois retourner au pouvoir, j'adopterai une telle politique. Mon premier devoir sera de chercher les hommes les plus capables du pays, des hommes aptes à l'organisation aussi bien que qualifiés pour représenter toutes les classes de la communauté et de les inviter, sans tenir compte des sacrifices qu'ils pourraient s'engager à faire pour leurs intérêts personnels, à se joindre à moi dans la formation d'un cabinet dont le premier objet sera de trouver l'homme, l'argent et les ressources nécessaires pour assurer la plus grande mesure possible du soutien aux héros de la guerre." (Sir Wilfrid Laurier, le 3 novembre 1917, dans un manifeste au peuple canadien.)

A ce sujet, M. Bourassa écrivait en 1917: "Entre les partisans de la guerre à outrance et ceux qui veulent limiter l'effet destructeur, aucune ligne de démarcation n'a été tracée. En répétant partout que le parti libéral veut la guerre 'jusqu'au bout' M. Laurier et ses principaux lieutenants n'ont laissé aucune issue aux Canadiens qui trouvent qu'il est plus patriotique de sauver le Canada de la ruine et du suicide que de le ramener à blanc, sans profit pour les Alliés." (Henri Bourassa, L'alignement des forces politiques, le "Devoir", 2 décembre 1917, 1ère page.)

"NOS HOMMES ET NOTRE ARGENT" DIT LAURIER

"Dans les circonstances, le Canada n'avait rien autre chose à faire que ce qu'il a fait, de placer à la disposition de l'Angleterre toutes ses ressources en homme et en argent."

"J'AURAIS FAIT LA MEME CHOSE" DIT LAURIER

Le vendredi, 1er décembre 1915, sir Wilfrid Laurier, d'après la "Patrie", disait au Monument National: "Je déclare de suite que si j'étais au pouvoir j'aurais fait la même chose que le gouvernement."

PREFERENCE BRITANNIQUE. DETTE DE RECONNAISSANCE

"Les pensées de sécession disparaissant, l'idée de l'union; d'une union plus intime prend place. Aujourd'hui il existe en Canada un sentiment en faveur d'une union plus intime avec la mère-patrie... Quel sera l'avenir de ces colonies, quel sera l'avenir de l'Empire britannique? Le moment peut venir, le moment arrive probablement où les citoyens des colonies, tout satisfaits qu'ils sont de leur situation actuelle, la trouveront bientôt insuffisante. Le moment peut venir où la croissance de la population développera ses sentiments et ses aspirations vers une union plus intime. Il faudra accueillir, reconnaître et satisfaire ces aspirations. Qu'arrivera-t-il alors? Messieurs, j'ose à peine donner mon opinion, mais peut-être me permettra-t-on de dire qu'à mon avis, qui est partagé par beaucoup de citoyens de la colonie d'où je viens, on pourra, sans faire violence à la constitution de ces Etats, sans révolutionner leur condition actuelle, trouver une solution dans l'application de l'antique principe anglais de la représentation... Ceci peut se présenter dans un avenir plus ou moins lointain, mais il est une question qui s'impose à notre attention immédiate. L'union politique peut être plus ou moins déterminée; mais il est un de-

Le gouvernement King s'est fait le complice des criminels pour frauder le trésor public et corrompre le peuple.

L'enquête parlementaire sur l'administration des Douanes a révélé un état de choses sans précédent dans l'histoire du Canada. C'est la première fois qu'un gouvernement est surpris à coopérer avec les contrebandiers de toutes espèces, les trafiquants de drogues et les voleurs pour frauder le trésor public, entraver l'administration de la justice et corrompre l'électorat. L'enquête est loin d'être complète, et cependant, une grande partie des faits révélés jusqu'à présent ne peut décemment être publiée. Cette enquête a mis à jour un état de choses qui, si l'on n'y met fin promptement, ne peut amener que le désastre financier du Canada et la destruction de la morale publique.

Parlant de cette enquête et de ses résultats, M. Meighen s'est exprimé en ces termes à Ottawa le 20 juillet dernier: "Cette enquête ne couvre qu'une partie de l'administration du département des Douanes et de l'accise, mais elle a révélé et établi une incompétence et une négligence profondes, une telle malhonnêteté de la part des fonctionnaires, grands et petits, et de la part du ministre lui-même, une incurie telle qu'on n'en a jamais vu une semblable dans aucun parlement canadien".

C'est sur cet état de choses dû à la malhonnêteté du gouvernement King que le peuple du Canada devra rendre son jugement le 14 septembre prochain. Le parlement a déjà rendu le sien en censurant l'ancien ministre des Douanes, M. Jacques Bureau et son successeur, ce vote de censure dirigé surtout contre les deux personnes chargées de l'administration des Douanes visait en réalité le premier-ministre d'alors et tout son cabinet, car, en dépit des protestations de M. King, lui et certains de ses ministres savaient depuis longtemps les pratiques malhonnêtes qui prévalaient dans le grand département de l'administration. M. King fut informé dès le mois de février 1925, de la malhonnêteté, de l'immoralité et des pratiques criminelles qui existaient alors. Les hommes d'affaires du Canada l'avaient mis au courant. Il le savait aussi par ce qu'on appelle maintenant le "rapport supprimé de Duncan" qui lui avait été communiqué par le service secret du gouvernement. Il fut averti par un libéral éminent que, s'il n'agissait par sans délai pour débarrasser son gouvernement de ses ministres et fonctionnaires incompétents, il s'en allait au désastre. Malgré tout cela il n'a rien fait. En refusant et en négligeant de prendre des mesures énergiques, comme le lui recommandaient les hommes sérieux de tout le Canada, pour réformer le département des Douanes et de l'accise, il s'est fait le complice des actes répréhensibles reprochés à ses ministres et fonctionnaires et qui devaient amener la chute de son gouvernement.

Le ministre des Douanes a prétendu avoir pris des mesures pour enquêter et remédier aux conditions qui existaient dans le département des Douanes, avant que l'honorable H. H. Stevens n'eût donné avis qu'il demanderait au Parlement la nomination d'un comité d'enquête spécial sur les Douanes. L'honorable J. A. Robb, ministre des Finances, avait été informé par un membre du service secret du gouvernement, des intentions de M. Stevens. Il fit demander le ministre des Douanes et insista auprès de lui pour le faire agir avant que M. Stevens ne prenne action. Sachant, par M. Robb, ce que M. Stevens allait faire, le ministre des Douanes dépêcha l'inspecteur William Duncan à Montréal pour faire rapport. M. Duncan partit pour Montréal le jour même où M. Stevens remit entre les mains du greffier de la Chambre des Communes l'avis de sa résolution. Il était depuis trois mois à la tête du département des Douanes et ne s'était décidé d'agir que lorsqu'il fut forcé de le faire par l'honorable H. H. Stevens.

Lorsque M. Stevens porta ses accusations au Parlement, le ministre des Douanes déclara qu'elles n'étaient pas fondées. Après la nomination du comité d'enquête, il déclara à Sherbrooke, au cours d'une assemblée publique, que le seul résultat de l'enquête serait de faire dépenser beaucoup d'argent au pays. A partir du jour où des accusations furent portées contre son département, au Parlement et au comité d'enquête, il agit pratiquement comme l'avocat de la défense des contrebandiers, des fonctionnaires, des députés et de tous ceux qui avaient contribué à frauder le trésor public. Il prit l'attitude d'avocat de

la défense jusqu'au moment où il fut prouvé qu'il était aussi coupable que son prédécesseur, Jacques Bureau. Les hommes qui avaient été mis à la tête du plus grand département de perception du gouvernement, au lieu de protéger le revenu du Canada, avaient ouvert les coffres publics aux éléments malhonnêtes du pays.

L'enquête a prouvé cela si clairement que les progressistes furent forcés, malgré leurs tendances politiques, de censurer le gouvernement. Il a été prouvé qu'à la connaissance et avec la connivence du gouvernement et de ses fonctionnaires, les actes suivants ont été commis:

(1) Les automobiles volées sont entrées en contrebande au Canada et ont été vendues aux amis du gouvernement, qui n'ont eu aucun droit à payer, et les contrebandiers sont restés impunis et ont pu continuer, sans entraves, leur néfaste commerce.

(2) Dans la province de Québec, en dépit de la protestation d'au moins un prêtre, on a permis aux alambics de fonctionner pour la fabrication du whisky, et cela avec la protection directe du département de l'accise, sous les ordres de l'honorable Jacques Bureau.

(3) Les fonctionnaires des Douanes, qui avaient le devoir de protéger le trésor public, étaient eux-mêmes engagés dans le commerce des alcools et un des plus hauts fonctionnaires du département des Douanes a reçu pour \$400,000 de liqueurs alcooliques d'une seule compagnie.

(4) Au lieu de punir les fonctionnaires on les a promus et les fonctionnaires honnêtes ont été renvoyés.

(5) A la connaissance et avec la connivence du gouvernement, des tonnes de marchandises fabriquées dans les prisons américaines sont entrées en contrebande au Canada et ont été vendues à des prix rendant toute concurrence impossible pour les manufacturiers honnêtes. Des vêtements contaminés ont été distribués à des hommes, des femmes et des enfants de ce pays, les exposant ainsi à contracter des maladies mortelles.

(6) La police montée, un des corps de police les plus compétents du monde, a été retirée de la frontière de Québec à la demande des contrebandiers, parce que ses membres étaient incorruptibles et nuisaient aux amis du gouvernement. Heureusement un nouveau gouvernement est au pouvoir et la police montée a repris sa place à la frontière.

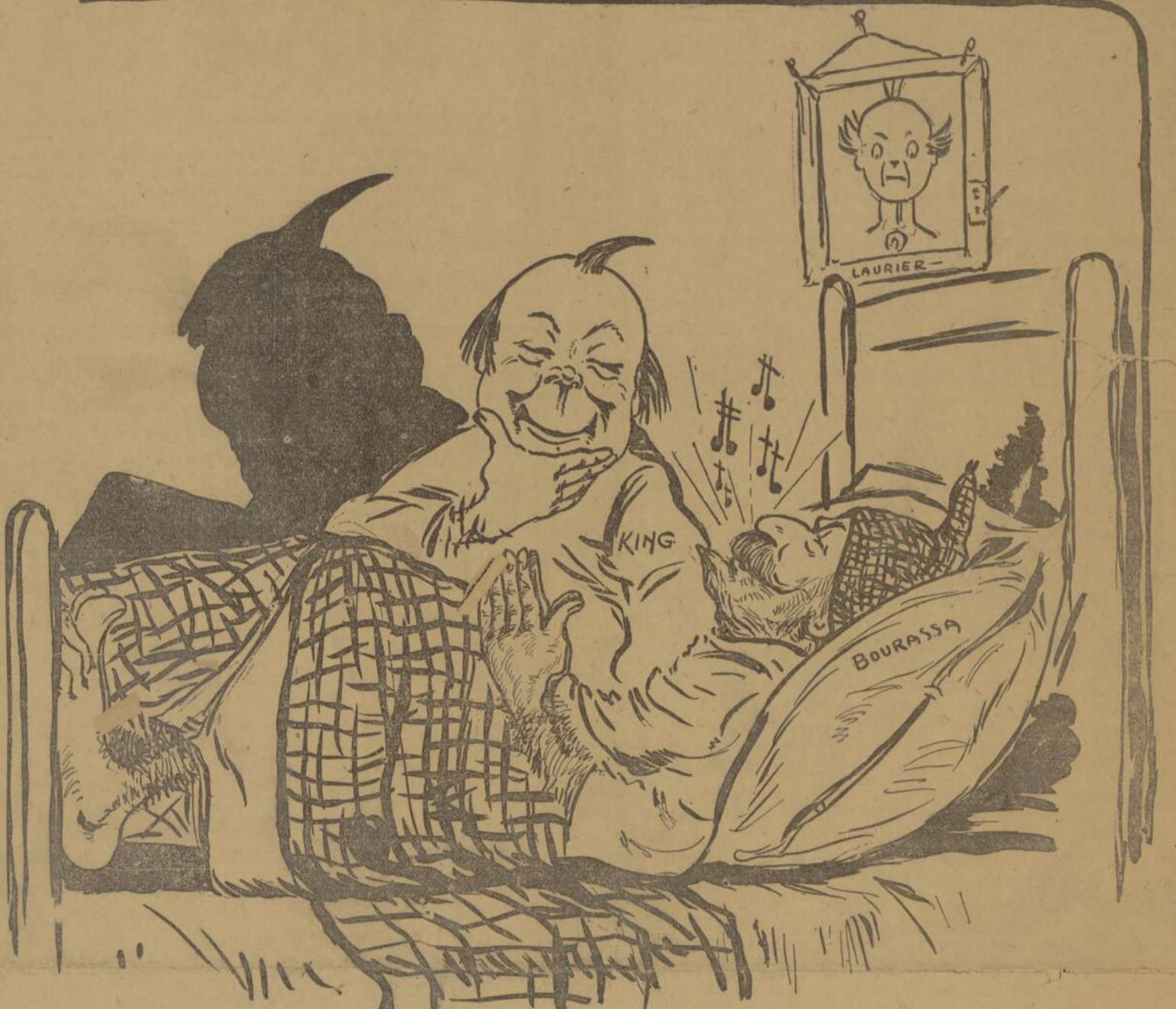
(7) Les hommes d'affaires du Canada se sont organisés sous le nom de Commercial Protective Association et ont dépensé des milliers de dollars pour découvrir et dénoncer la fraude qui se pratiquait au détriment du peuple canadien. La preuve irréfutable de cette fraude a été faite devant le premier ministre et ses collègues et le gouvernement, trop compromis avec les criminels de ce pays, n'a pas osé prendre des mesures pour remédier à cet état de choses déplorable.

(8) En 1925, le Parlement vota une somme de \$350,000 pour créer un fonds secret destiné à prévenir la contrebande. Le gouvernement a détourné ces fonds de l'usage auquel ils étaient destinés et s'en est servi dans la dernière élection pour fins électorales.

(9) La législation la plus sévère fut passée au Parlement de 1925 augmentant le châtiment de ceux qui seraient trouvés coupables d'avoir violé la loi des douanes. Le gouvernement avait à sa disposition non seulement une grosse somme d'argent pour découvrir le crime, mais aussi des lois pour le punir avec la plus grande sévérité. Quel fut le résultat? Malgré qu'il eût le pouvoir de découvrir et de punir le crime, le gouvernement dépensa l'argent pour des fins politiques et laissa les statuts devenir lettre morte. Dans un grand nombre de cas les coupables furent laissés en liberté, sans aucune forme de procès.

(10) Des liqueurs alcooliques qui se trouvaient dans le port de Montréal ont été distribuées aux membres du gouvernement et à certains fonctionnaires en contravention à la loi d'Ontario sur la prohibition et au statut fédéral.

UN DROLE DE MARIAGE



King: Et dire que c'est c'gas là qu'a détruit Laurier en 1911

DEUX PRÉCÉDENTS

LE PRÉCÉDENT CREE PAR LAURIER

Le 20 juin 1917, M. D. D. McKenzie, député libéral de Cap-Breton, ami de sir Wilfrid Laurier et son successeur intérimaire comme chef de l'Opposition, déclara à la Chambre des Communes, au cours de la discussion sur la loi du service militaire: "C'est sir Wilfrid Laurier, qui, en 1899, lorsqu'éclata la guerre sud-africaine, fut le premier à se départir de l'usage en envoyant des soldats canadiens participer aux campagnes militaires de la Grande-Bretagne. Il est assez peu probable que celui qui, en dépit des énergiques protestations qui s'élevaient en certaines parties du pays, prit une telle initiative, méconnaisse le précédent qu'il créa lui-même et auquel le pays marqua son assentiment de façon non équivoque." (Hansard, Edition révisée, session 1917, Vol. III, page 2562.)

LE PRÉCÉDENT CREE PAR MEIGHEN

"Je crois qu'à l'avenir il sera préférable pour tous qu'avant que le gouvernement prenne une décision aussi grave que celle qu'implique l'envoi de troupes, la volonté du peuple devrait être connue. Le Canada veut la paix, tout l'Empire veut la paix, et notre politique sera toujours la même évangile politique dirigé dans cette direction." (M. Meighen à Hamilton, 15 novembre 1925, d'après le "Devoir", 17 novembre 1925.) "Si une crise se soulevait dans notre pays, ce que je ne souhaite pas, et que la sécurité du pays serait menacée, je déclare qu'aussi longtemps que j'aurai les rênes du pouvoir dans ce pays, ce pays n'enverra pas de troupes en dehors sans que le peuple soit consulté d'abord." (Ovation) "Ni un parti ni l'autre n'était de cette opinion quand la dernière guerre a commencé. Les deux partis ont décidé d'agir, et d'agir sans délai. L'opinion du parti conservateur aujourd'hui est que le peuple devrait décider, aussi bien que le parlement." (M. Meighen à Acton-Vale, le 1er décembre 1925.)

BILLET DU SAMEDI

BILLET ENTROUVERT A L'HONORABLE RODOLPHE LEMIEUX, PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DES COMMUNES, OTTAWA

Honorable Monsieur, En dépit des railleries qui ont pu s'élever depuis bientôt trente ans contre votre ascension aux honneurs je demeure l'un de ceux—"apparent rari nantes"—qui ont toujours cru à votre LIBERALISME dans toute l'acceptation du terme. Votre modestie proverbiale, votre humilité manifeste, votre abnégation exemplaire, votre renoncement absolu en tout ce qui regarde la parade, la parure, l'apparat et l'apparat font de vous l'un des dignes fils du libéralisme franco-anglais. Vous êtes l'émule de Gladstone et de Montalembert. Les habitants du Canada, depuis le fermier de l'Alberta jusqu'au pêcheur des Iles de la Madeleine vont ont vu déambuler dans les couloirs—granitiques ou maronniers?—de notre parlement si impérial à force, sans doute, d'être démocratique. Et ça c'est une chose qu'on ne peut pas oublier! Je fus l'un des témoins de votre ascension prodigieuse; j'ai pris plaisir à retrouver, dans vos écrits et dans vos discours, (ce même dans vos ouvrages sur le Droit) le sel fondé d'une pensée antérieure. C'est à vous lire qu'il me vint l'idée de vous écrire ce billet.

Est-ce Gambetta, cet importun (fondateur de l'opportunisme d'ailleurs!) qui a parlé de la puissance ascensionnelle de la médiocrité? Je vous ai connu dans les hauteurs encyclopédiques que confère une lecture attentive des notes bibliographiques; je me suis rendu compte que, la comme ailleurs, votre très remarquable mémoire vous transformait après coup en une sorte de prodige pour les douaniers et vos clients de bureau et les électeurs de Gaspé! J'ai surveillé l'éclatante prodigieuse de vos nombreux talents et, à vrai dire, je comptais fermement sur le Destin pour établir, d'une façon plus péremptoire, votre supériorité sur vos contemporains.

Or, ne voilà-t-il pas qu'un hasard me met en face d'une carte de Jour de l'An que vous adressâtes cette année à la clientèle choisie de vos admirateurs. Je ne vous encherai pas honorable monsieur, qu'un examen rapide de ce double brochet me remplit de satisfaction. J'y discerne, en effet, au-dessus de votre titre un écu armorial surmonté d'une couronne comtale. Vous voici donc comte rendu? Auriez-vous pris cet écu dans votre poche? Donc cette noblesse, cette sérénité, cette satisfaction intense, ces airs de grand seigneur qui se rend au sérieux? Tout cela, c'était naturel chez vous? Votre écu... armorial? pas emprunté? Et ce cygne flottant sous le regard d'étoiles jumelles piquées sur fond d'azur et qui met son "espoir au-dessus des étoiles"? C'est vous, Rodolphe? Et vous ne l'avez jamais dit? Ah! dites-moi—dites-moi—(puisque vous êtes comte) vos frères sont-ils vidames, barons, marquis ou vicomtes à dormir debout? Seriez-vous Comte... comme l'ami Gustave? Vous, Rodolphe, "Le Président de la Chambre des Communes? Vous COMTE?" Comte fantastique? Ou bien, c'est vrai ce comte-là? Vous saurez nous le dire sous peu, j'en suis sûr. Les bons comtes ne font-ils pas les bons amis? Et puis (sauf erreur historique) noblesse oblige! M le comte, vous avez la parole... LE PIRE.

NOS LECTEURS NOUS ECRIVENT

Monsieur le Rédacteur, Je vous serais obligé si vous vouliez bien publier dans votre journal les considérations politiques suivantes:—

MM. King, Lapointe et leurs alliés font grand état de la question des Ecoles de la province de l'Alberta. Ils sont allés jusqu'à proposer l'intervention de l'autorité fédérale pour solutionner certaines clauses particulières. Puis ils ont eu peur: les champions de notre race ont ensuite reculé: ils se débarrassent des "droits de la minorité" en les jetant sur les épaules de la magistrature. Quel courage! Parmi les cent rouges qui ont fait cela, on en compte 60 pour et dans la province de Québec. Ces 60 braves canadiens-français, pilotes par MM. King et Lapointe ont eu une "peur laide" désordonnée. Et d'une façon insupportable, leur manoeuvre a laissé imprimés dans la boue, une injure à la mémoire de Laurier et un cri de race.

Laurier a réglé en 1905 la question des Ecoles de l'Alberta. La province de Québec a ratifié le règlement au élections suivantes: elle s'est déclarée satisfaite. Elle a trouvé bonne cette politique de Laurier.

Est-ce que par hasard les contemporains libéraux ont honte de la politique de leur vieux chef d'alors? Serait-il des renégats des principes de Laurier? Se rendent-ils compte que la solution de la question par Laurier manquant de fonds et n'était qu'une solution à base de chloroforme, atteinte d'insomnie durant 21 ans? Leurs actes le laissent croire.

Mais la chute de la manoeuvre a apporté aux libéraux un peu de bonheur. Le mardi 26 M.

King a été fondé sur un cri de race dans Québec et un cri de classe dans l'ouest canadien. La retraite des libéraux s'est faite ventre à terre dans les autres provinces du Dominion, mais dans la nôtre, les Iers Sclambre ont relevé le front et allumé les lucarnes de l'Orange. Par malheur le langage n'était bon que pour Québec. Toutefois, bien que M. King, en perdant les légions de Laurier, ressemble à Varus, il est couronné chez nous, héros constitutionnel, et puis, ce nouveau saint Homme Job est devenu au milieu de sa misère, la Victime du Droit! Quelle gloire dans ce panache rouge! la race vivante va crier à pleins pommons: bélas! l'histoire n'en fera jamais mention!

Petite doctrine à Québec, une autre ailleurs! M. Lapointe et ses valets et M. King surtout pourraient peut-être s'éclairer des paroles suivantes prononcées par Laurier, à Somerset, en 1887:—

"Apprenons au peuple à aimer nos institutions: faisons lui voir qu'elles sont excellentes. Que la liberté de nos concitoyens qui ne pensent pas comme nous, nous soit aussi chère que la nôtre... Dans l'expression de nos opinions, tenons partout le même langage; n'ayons pas de discours spéciaux pour l'Ontario, et d'autres pour Québec."

Puis nos 60 rouges du Québec devraient s'impréner du texte suivant du grand patriote Cartier:— "Vous, Canadiens-français, vous ne devriez jamais oublier l'intervention du gouvernement fédéral dans les affaires provinciales. Comment ne voyez-vous pas que vous proposez d'établir, au bénéfice de nos amis de la province voisine un précédent qu'on pourrait invoquer un jour contre vous?"

L. CAMIRAND, Avocat.

Monsieur le Rédacteur, Mais la chute de la manoeuvre a apporté aux libéraux un peu de bonheur. Le mardi 26 M.

(Suite à la page 4)

(Suite à la page 4)

Monsieur le Rédacteur, Mais la chute de la manoeuvre a apporté aux libéraux un peu de bonheur. Le mardi 26 M.

Monsieur le Rédacteur, Mais la chute de la manoeuvre a apporté aux libéraux un peu de bonheur. Le mardi 26 M.

LE PIRE.

UNE EGLISE SOUS LE JOUG A LIBERTE RELIGIEUSE AU MEXIQUE

Aux derniers jours de juillet, cent mille personnes s'acheminaient vers la basilique de Notre-Dame de la Guadalupe, sanctuaire national du Mexique. Une madone s'y vénérait, naguère chantée par Léon XIII, qui fut, comme chacun sait, le dernier des papes latins. Devant cette merveilleuse image de la Vierge, qui soudainement, un jour de 1531, se dessina, toute resplendissante d'opulentes couleurs, sur le grossier manteau d'un berger, la piété mexicaine aime à s'incliner. Mais les visiteurs qui, l'autre semaine, envahissaient cette basilique, n'avaient pas le temps de s'agenouiller longuement: pressés, févreux, angoissés, on les voyait se hâter, des enfants à la main, vers les fonts baptismaux, vers le trône épiscopal: il ne leur restait plus que quelques heures pour faire baptiser ces petits, pour les faire confirmer.

Ailleurs, c'étaient des couples de fiancés, impatientes de dire à un prêtre, au pied d'un autel, qu'ils voulaient être unis: il y eut une église où le même officiant célébra, en même temps, vingt-sept mariages. Et, dans la seule cathédrale de Mexico, l'on procédait à trois mille baptêmes, à huit mille confirmations, tandis que, sur le cadran des horloges, l'aiguille marchait, d'une allure régulière et fatale, vers l'heure où dans tout le Mexique la vie religieuse allait être suspendue. Ces milliers d'enfants que l'on faisait entrer dans une église condamnée à mort par l'Etat, ces milliers d'adolescents qui resseraient avec elle leurs liens spirituels, étaient comme les prémices de l'Eglise de demain, de cette Eglise qui demeurera une puissance d'avenir lorsqu'on s'étonnera que M. le président Plutarque Calles ait pu être une puissance du passé.

Deux fois déjà, ici-même, au cours des dernières semaines, nous signalions les nuages qui là-bas grossissaient. Nos inquiétudes nous étaient suggérées, commandées par toute l'histoire mexicaine du dix-neuvième siècle. Car ce qui résulte de cette histoire — il faut aujourd'hui le dire nettement — c'est que, pour certains partis mexicains, la réparation des Eglises et de l'Etat, proclamée en théorie, se traduit et se réalise, en fait, par la dictature de l'Etat sur les Eglises; et ce sont ces partis-là qui, actuellement, détiennent le pouvoir.

"Séparation" décrétée déjà, en 1857, le président Ignacio Comonfort. L'épiscopat se défiait, et il avait raison, puisqu'on vit survenir les lois persécutrices du président Benito Juárez, et le poids de ces lois s'aggrava lorsqu'en 1874 elles devinrent lois constitutionnelles. La longue présidence de Porfirio Diaz rendit au Mexique la paix religieuse et la prospérité économique. Mais comme s'il était dans la destinée de certains peuples de se laisser d'être calmes et d'être heureux, cette présidence ne fut qu'un intermède entre deux crises.

Est "nationalisé", de plein droit, tout sanctuaire, tout évêché, tout séminaire — non seulement ceux de ces édifices qui possèdent l'Eglise antérieurement à la séparation, mais aussi ceux que des fidèles ont fait construire hier ou feront construire demain: le pouvoir civil peut à son gré les affecter ou les soustraire à leur destination. Le gouverneur de chaque Etat limite le chiffre des prêtres autorisés à résider: ce chiffre est de deux cents pour le million de fidèles que compte l'Etat de Jalisco, et le neuf cent mille à l'Etat d'Oaxaca doivent se contenter de trente prêtres. De par leur ordination, ils deviennent des citoyens de seconde catégorie, qui ne peuvent ni voter, ni prendre part à des réunions politiques, ni acquérir des biens immobiliers, ni recueillir des héritages ou des donations quand le testateur ou le donateur n'est pas leur proche parent. Sur leurs lèvres, l'Etat enchaîne leur parole: il leur est interdit de rappeler aux fiancés l'indissolubilité du mariage, de donner, dans les écoles mêmes qu'ils ont fondées, un enseignement religieux. Les congrégations n'ont plus le droit d'exister. On soulève contre l'Eglise romaine les passions nationalistes des métics, et le Mexique se ferme, brutalement, à tous les ministres du culte qui sont d'origine étrangère. La liberté de la presse, aussi, est bafouée: défense aux journaux catholiques d'apprécier la politique religieuse du gouvernement. C'est un dogme d'Etat que, sous l'égide de ces ukases, l'Eglise est "libre".

Mais il y a, au delà des mers, l'Angleterre, qui se fait de la liberté religieuse une autre conception: et comme la cathédrale des évêques américains, menacée, elle aussi, par ces brutalités législatives, appartient à des citoyens britanniques, l'Angleterre s'émue. Et il y a, aux portes du Mexique, — oui, aux portes — une puissance que déjà le Pape Grégoire XVI signalait au tsar Nicolas comme une garante loyale et sincère de la liberté religieuse — ce sont les Etats-Unis — ils commencent à trouver étrange que des citoyens américains soient lésés à cause de leur "Credo". L'Amérique latine intervient également: le président même de la République péruvienne écrit au président Calles une lettre publique, réclamant la paix pour les consciences.

Cette paix, hélas! comment se négocierait-elle? Avec le Vatican? Le délégué apostolique n'est plus là: il a été expulsé. Avec l'épiscopat? On peut craindre que déjà l'épiscopat ne soit sur la route des prisons: l'évêque de Vera Cruz, brutalement jeté en cellule, vient d'y rendre le dernier soupir. Les évêques, magnifiquement confiants dans leur peuple, réclamaient l'autre jour que ces lois qui font greiner les consciences fussent soumises à un plébiscite: on aimerait que le président Calles eût accepté de rendre ainsi à l'âme populaire un hommage dont aurait bénéficié la liberté des croyances.

Cependant, ça et là, des manifestations s'entreheurtent, où le sang coule; un certain nombre d'officiers quittent l'armée, se refusant à de pénibles besognes, la police se sent gênée devant ces logiciens de l'action directe, qui, dans les rues de Mexico, dépouillent les femmes de leurs petites croix d'or, pour que la voie publique soit mieux "laïcisée"; gênée, aussi, devant ces amateurs de joailleries qui, jouent aux commissaires pour s'en aller spolieur à leur profit les trésors des sacristies.

Les hommes d'affaires s'inquiètent, redoutant avec raison des désastres irréparables. Car la résistance des catholiques mexicains ne se borne point à des cortèges, ou bien à des parades; ces fidèles qui, cherchant Dieu au fond de ses sanctuaires, n'y trouvent plus que des policiers, et qui parfois se sentent séparés de leurs évêques par les murailles des prisons, veulent souffrir pendant que leur Eglise souffre, vivre en pauvre pendant qu'elle est dépouillée. Adieu les dépenses, adieu les achats, adieu toute joie de vivre et tout luxe! Ils s'imposent des restrictions sévères, des économies qui nous sembleraient paradoxales; ils se mortifient, ils exploitent, comme s'ils voulaient ressembler à ces Ninivites auxquels le prophète Jonas prêchait les plus ipres privations. Désertes sont les Eglises, mais les maga-

sins, aussi, deviennent déserts, ou commencent à fermer. Et les banques, et les sphères du commerce, demandent quand cessera la pénalité publique qui a provoqué l'expulsion, quand cesseront ces mortifications collectives et organisées, si glorieuses pour la profondeur du sentiment religieux incurablement blessé, et si menaçante, d'autre part, pour la vie économique. Suffirait-il de quelques batteries d'allégresse, au fond des loges maçonniques, pour étouffer la voix, chaque jour plus fière et chaque jour plus grondante, de ces consciences qui n'acceptent point d'abdiquer, et qui courent vers la souffrance comme vers une rançon de la liberté?

Georges GOYAU,

Le Rév. P. R. Guertin de Légal, Alta, écrit: "Je suis enchanté des résultats obtenus par l'emploi du Novoro du Dr. Pierre. Ce remède devient populaire dans ma paroisse." Les gens distingués et intelligents emploient et recommandent cette médecine de famille éprouvée par le temps parce qu'ils se sont rendu compte qu'elle en peut faire aucun tort et aussi de ses qualités curatives. Ce remède n'est pas vendu par l'entremise des droguistes mais par des agents spéciaux. Ecrire pour renseignements au Dr. Peter Fahrney & Sons Co., Chicago, Ill. Livré exempt de douane au Canada.

Pourquoi Êtes-vous Souffrant?

Les impuretés dans le système sont la cause de la plupart des maux communs. Ces impuretés ne peuvent être expulsées que lorsque les organes sont en bonne condition. Le

NOVORO

Du DR. PIERRE

a la réputation d'agir sur ces organes, les aidant à rejeter les matières empoisonnées, et inutiles.

La Première Bouteille Proverra Son Mérite. C'est un vieux remède herbeux ne contenant que ce qui fera du bien au système.

Ne le demandez pas aux droguistes, il n'est fourni que par des agents spéciaux. Pour plus de renseignements, adressez-vous à

DR. PETER FAHRNEY & SONS CO.
2501 Washington Blvd. CHICAGO, ILL.
(Déposé libre de tous droits au Canada.)



Si vous voulez faire des petits fours, des petits pains chauds, etc., à la croûte dorée, ferme et saine et à la mie blanche, légère, appétissante, vous n'avez qu'à employer la

FARINE REGAL

Une farine parfaite, douce, fine et homogène, préparée avec la crème des blés canadiens dans les moulins les plus modernes.

Vendue partout en sacs de 7-14-24 1/2 et 98 livres, et en barils de 98 et 196 livres.

St. Lawrence Flour Mills Company, Limited
MONTREAL

Renseignements Commerciaux

UN rouage important de notre organisation bancaire, c'est le service des renseignements commerciaux. Ceux-ci sont recueillis au Canada par plus de 600 succursales, et dans le reste du monde par nos agences ou correspondants.

Au siège social de la Banque, à Montréal, il y a un Département des Affaires étrangères qui a pour fonction de se tenir au courant des affaires à l'étranger et de fournir des renseignements aux clients.

BANQUE DE MONTRÉAL

Fondée en 1817

L'actif dépasse \$750,000,000



Siège social Montréal

TOUT HOMME QUI SE PRETEND BIEN INFORMÉ DOIT LIRE

"L'ILLUSTRATION"

LE PLUS GRAND MAGASIN ILLUSTRE DE FRANCE

En vente à Montréal dans tous les bons dépôts de journaux.

Maison fondée en 1845

J. B. RENAUD & CIE. Inc.

Farine, Grains, Graines de Semence, Fruits, Epicerie, Thé, Cafés, Beurres, Fromages, Oeufs, Légumes, etc.

Siège Social: 126, RUE SAINT-PAUL — QUEBEC

Succursales à Chicoutimi, Roberval et Rivière du Loup St. N.B.—Acheteurs de produits de la Ferme.

LES BELLES FOURRURES

Nos nouvelles séries contiennent les modèles les plus récents et les plus distingués, depuis la gracieuse petite cravate en taupe jusqu'aux luxueux tours de cou en renard ou en vison.

EMMAGASINAGE DES FOURRURES

La maison se charge de l'entretien et de la conservation des fourrures qui lui sont confiées, par sa clientèle.

CHAS. DESJARDINS & CIE, Limitée, 130, RUE SAINT-DENIS, MONTREAL.

Hon. R. MONTY, C.P., C.R.
Alfred Duranleau, C.R.
H. S. Ross, C.R.
Eugène R. Angers.
J. C. Martineau.

MONTY, DURANLEAU, ROSS, & ANGERS

AVOCATS

SUITE: 90 ST-JACQUES
TELEPHONE MAIN 140

Salluste Lavery, B.C.L.
Maurice Demers, L.L.

LAVERY & DEMERS

Avocats et Procureurs

15, ST-JACQUES, Montréal
Tél. Harbour 4118-4119.
Cable adresse: "Salluste".

Téléphone Main 7693

J.-A. BEAULIEU, C.R.

AVOCAT

50, RUE NOTRE-DAME O.
Edifice "Duluth", Chambre 42
MONTREAL

Téléphone Main 0295

L. Conrad Pelletier, c.r.

AVOCAT

ancien Bâtonnier

30 RUE ST-JACQUES, Ch. 42
MONTREAL

Tél. Harbour 2432

N.-A. MILLETTE, C.R.

AVOCAT - PROCUREUR

Edifice Maisonnette

97, rue S.-JACQUES, MONTREAL

Aldéric Blain, L.L., L.
Rés. 6848.
Saint-Denis
Cal. 0799-w

Jean Fauteux, L.L., L.
Rés. 5426.
7ième Avenue
Clair. 2889-j

BLAIN & FAUTEUX

AVOCATS

Immeuble Duluth, Chambre 21
Main 5228

50, Ouest. rue Notre-Dame
Montréal

Edouard Masson

AVOCAT

92 Notre-Dame Est

Tél. Main 7896

Lucien Moraud, L.L.L.
Richard-R. Alleyn, L.L.L.

MORAUD & ALLEYN

AVOCATS

Edifice Dominion

126, rue Saint-Pierre QUEBEC

MAURICE DUPRE

L.L.L., C.R.

AVOCAT

De l'étude Fitzpatrick, Dupré, Gagnon & Parent

Tél. 212-213 — Immeuble Morin
QUEBEC

Téléphone MAIN 4016

P. E. BLONDIN

NOTAIRE

Edifice Montreal Light, Hent
83 CRAIG OUEST

JOS. L. GIROUARD

NOTAIRE

35 RUE ST-JACQUES
Tél. Main 5030

Plateau 6347.

DR J. M. E. PREVOST

Des Hôpitaux de Paris, Londres, New-York

Traitement scientifique des maladies de la nutrition, du tube digestif, de la peau, des voies urinaires, des maladies chroniques. Electricité, Physiothérapie.

HEURES DE BUREAU:
10 hrs. a.m. à midi, 3 hrs. p.m. à 8 hrs. pm

34 RUE HUTCHISON
Près Sherbrooke, — Montréal.

PHARMACIES MODELES GOYER

184-186 rue Ste-Catherine Est
Tél. Est 49-4275

700 rue Ste-Catherine Est
Tél. Est 3268-4698
MONTREAL.

FAITES EXAMINER VOS YEUX

Par nos Spécialistes

VERRES et MONTURES DE TOUS GENRES, A LA PORTEE DE TOUTES LES BOURSES.

TAIT-FAVREAU

LIMITEE

L. Favreau, Optométriste-Opticien

197, Ste-Catherine - E.
Tél. Lancaster 6703

Téléphone Main 7693

BEAUREGARD & BEAU

AGENTS FINANCIERS

112, rue St-Jacques, MC

Pour \$3.00 par année vous protégez contre tout accident personnel.

ALBERT-N. GOOR

Boite Postale No 1

Station Delorimier, MONTREAL

Res 2162a St-Denis. Tél. Cal. 1062x

GEDEON MARTEL

ASSURANCES

Avant de contracter une assurance quelconque "consultez moi". Il y va de votre intérêt.

Chambre 305 — 211 MCGILL
Tél. Main 7233-7280, MONTREAL

Uptown 6854

A LA VILLE DE PARIS

F.-A. Lhoumeau, Prop.
RESTAURANT PARISIEN

Cuisine soignée — Service rapide.
Bière et Vin

22, McGill College Ave, Montréal

Service rapide — Livraison domiciliaire chez

LOUIS MOREAU

Anciennement du Café "La Presse"
Vous Trouverez Jour et Nuit: Huîtres — Homards — Clams, etc.
Salons particuliers

8 et 10 RUE CRAIG EST

Maison fondée en 1854

Lacaille & Gendreau

Vente en gros seulement

EPICERIES DE CHOIX
10 ST-DIZIER — TEL. MAIN 13.5

The Shinnick Ice & Cartage Co. Limited

PLACE ET DEMER/GEMENT

1924—Liste de Prix en Détail:
Livret de 300 lbs. de 12 coupons de 25 lbs. . . . \$2.01
Livret de 500 lbs. de 20 coupons de 25 lbs. . . . 3.01
Livret de 1,000 lbs. de 40 coupons de 25 lbs. . . . 5.71
Livret de 2,000 lbs. de 80 coupons de 25 lbs. . . . 11.01

La glace la plus pure et la meilleure. Service parfait.
Mise dans votre glacière.

2654-72 BLV. SAINT-LAURENT
MONTREAL

Tél. CALUMET:

Glacé: 0885 Charroyage: 0881

Foyers, Treillis, Clôtures, Grillages en Broche.

POUR TOUTES FINES

Avant d'acheter, demandez nos prix.

International Steel & Wire Co.

103, rue St-François-Xavier
MONTREAL

Etampes en caoutchouc DE TOUS GENRES

A. DEROME & CIE

20 et 22 Notre-Dame (Est)
Téléphone: Main 4679, Montr.

Le MATIN est publié par "Le Matin" eng. et imprimé par la C. d'Imprimerie et de Publicité Rotplex Ltée, 1242, rue Saint-Denis, Montréal.



Le principe en est accepté par les Alliés et les Allemands comme une solution permanente.

Célèbre dans le monde entier

Le plan Dawes, qui consiste à offrir au public une bière véritablement vieillie, a prouvé sa valeur depuis 115 ans. C'est le plan de satisfaction qui a établi l'extraordinaire réputation de la BIÈRE BLACK HORSE de DAWES.

DAWES BLACK HORSE

BIERE ET PORTER



Gin Canadien Melchers Croix d'or

(Fabriqué à Berthierville, Qué., sous la surveillance du Gouvernement Fédéral, rectifié quatre fois et vieilli en entrepôt pendant des années.)

TROIS GRANDEURS DE FLACONS:

Gros:	40 onces	\$3.65
Moyens:	26 onces	2.55
Petits:	10 onces	1.10

The Melchers Gin & Spirits Distillery Co., Limited
MONTREAL

Un Canadien-Français l'hon. RAYMOND MORAND

*Représente la minorité française d'Ontario
dans le Gouvernement Meighen*

L'élément canadien-français dans le Cabinet

"Nous devons féliciter le Dr Raymond Morand, de Windsor, député d'Essex-Est, dans le dernier Parlement d'avoir pu conquérir une place de ministre sans portefeuille pour la minorité canadienne-française de l'Ontario. Déjà, sous l'administration libérale, les nôtres avaient demandé qu'on leur donne un représentant dans le ministère. Leurs démarches furent toujours vaines. Et il serait à souhaiter que cette innovation de M. Meighen devienne une tradition pour les futurs gouvernements."
—Le Droit, Ottawa.



L'honorable RAYMOND MORAND

L'honorable Raymond Morand, l'un des médecins les plus populaires des comtés de Kent et d'Essex, appartient à l'une des premières familles canadiennes-françaises de notre province, établies dans l'Ontario.

Son grand-père, monsieur Joseph Ducharme, natif de Joliette, vient de décéder à Tecumseh, après avoir habité cette région pendant plus d'un demi-siècle. Il laisse une descendance de 59 petits-enfants et 113 arrière-petits-enfants.

Pour la première fois, dans l'histoire politique du Canada, la minorité française d'Ontario est représentée par l'un des nôtres dans le gouvernement du pays.

Cette nomination, accueillie avec enthousiasme en cette province, nos compatriotes la doivent à la générosité de l'honorable Arthur Meighen, dont la sympathie à l'égard de notre nationalité s'était déjà manifestée d'une façon si éloquente par son empressement à apprendre notre langue.

Le premier-ministre ne pouvait faire un choix plus digne d'un représentant français de l'Ontario dans son cabinet, qu'en allant chercher le docteur Morand, petit-fils d'un pionnier français de la province-soeur.

C'est donc à l'esprit de justice qui anime le parti conservateur, dirigé par l'honorable Arthur Meighen, que la minorité française d'Ontario pourra désormais faire entendre sa voix dans le Conseil de la Nation où l'honorable docteur Morand sera chargé de faire triompher ses justes revendications.

Ceux qui, depuis quinze ans, réclamaient, pour la minorité française d'Ontario, le droit d'être représentés dans le gouvernement du pays, font aujourd'hui silence sur la nomination de l'honorable docteur Morand. Libre à eux d'ignorer, pour des motifs d'aveugle partisanerie, le geste amical du premier-ministre.

Celui-ci est assuré de la gratitude de la très grande majorité des Canadiens-français, qu'ils soient de Québec, d'Ontario, du Manitoba ou des Provinces Maritimes, et il trouvera dans l'honorable Raymond Morand, non-seulement un collaborateur dévoué, mais un champion pour l'aider à faire respecter nos droits.

AVANT D'ALLER VOIR...

(Suite de la page 1)

incombe à toutes les parties de l'empire britannique, c'est celui d'accroître les relations commerciales. Je réclame pour le gouvernement actuel le mérite d'avoir adopté une proposition qui va permettre aux produits de la Grande-Bretagne de pénétrer chez nous sous un tarif dans la proportion de 12 1/2 pour cent, et l'an prochain, de 25 pour cent. Ceci, nous l'avons fait, sans demander aucune compensation.

Un certain élément de notre population demande que toutes ces concessions comportent un quid pro quo. Le gouvernement canadien n'a pas obéi à ce sentiment. Nous l'avons fait parce que nous avons une dette de reconnaissance envers la Grande-Bretagne.

(Sir Wilfrid Laurier, à Liverpool, 12 juin 1897.)

CE QUE DIT L'HISTORIEN TURCOTTE

En 1854, les Brown, les MacKenzie, les Hartman, soulevèrent les haïnes contre nos institutions religieuses, qu'ils menacèrent dans leur existence, s'opposèrent à ce que les catholiques instruisent les enfants suivant leur croyance. Les conservateurs, (les Tories) au contraire, qu'ils fussent alliés ou opposés au parti libéral du Bas-Canada, fidèles à leurs principes hiérarchiques, avaient toujours voté avec les catholiques en faveur de toutes les mesures de liberté religieuse et de celles qui concernaient les institutions des Canadiens-français.

Ces chefs du Haut-Canada ne furent plus des hommes de privilèges et d'exclusion, des ennemis du Bas-Canada comme ceux de l'ancien parti Tory; ils furent les amis, les défenseurs des catholiques et ces derniers purent compter généralement sur leurs sympathies. Les chefs conservateurs eurent pour principes l'ordre, la conservation des institutions religieuses et politiques, s'alliant avec les idées de progrès. Ils maintinrent ferme l'égalité de la représentation dans les deux sections de la province, soutinrent les écoles séparées et s'opposèrent à ce que l'élément démocratique s'insinue trop dans les institutions du Canada. Ils se conformèrent à ces institutions qui, tout en ayant quelques inconvénients avaient leurs avantages; ils les croyaient avantageuses au peuple parce qu'elles étaient la forme du gouvernement qui

pouvait le satisfaire, qui lui offrait la liberté civile et qui était en harmonie avec les mœurs et le caractère des différentes origines.—Turcotte.

OEUVRE FECONDE

Au parti libéral-conservateur, le peuple doit la codification des lois, qui est l'oeuvre de Cartier, oeuvre d'une influence éminemment française; l'existence légale de nos communautés religieuses, de nos couvents, de nos collèges, des écoles séparées combattues par Brown, Lyon-Mackenzie, Papin, Turcotte et Dorion; l'achat des territoires du Nord-Ouest, source inépuisable de richesses pour le Canada; la construction de nos canaux et du Pacifique, chef de notre progrès et de notre expansion, de l'Intercolonial, du Grand-Tronc, du chemin de fer du Nord de Montréal; l'introduction, la protection et l'encouragement de l'industrie laitière dans le pays, planche de salut de notre classe agricole.

Et toutes ces oeuvres ne furent-elles pas vivement combattues, dénoncées par les chefs libéraux de l'école Papineau-Dorion?

LE PARTI CONSERVATEUR DE QUEBEC

Le parti conservateur de la province de Québec a toujours reconnu comme ses fondateurs et ses grands maîtres, Louis-Hypolite Lafontaine, Auguste-Norbert Morin, Etienne-Pascal Taché, Georges-Etienne Cartier, Hector Langevin, Adolphe Chapleau. Sa fondation date de l'époque de nos grandes luttes constitutionnelles, alors que Papineau trouva Lafontaine et Morin trop conciliants. Nos ancêtres politiques restèrent fidèles à Lafontaine et Morin, à partir de Cartier jusqu'aux hommes de notre époque. Notre parti a toujours prêché le progrès dans l'ordre; il a préconisé des réalités économiques, tandis que les descendants des Papineau et des Dorion, cherchaient à acquérir de la popularité en soulevant des préjugés, en prêchant des idées démagogiques et subversives.

Le parti conservateur souvent, refusa de flatter les caprices populaires, préférant le bien du pays au succès d'un jour. Aujourd'hui comme hier, nos chefs sont insultés, vilipendés par leurs adversaires. L'insulte fut la grande arme des libéraux dans le passé.

Lafontaine et Cartier furent traités de vendus à l'Angleterre, de lâches et d'ingrats. Morin fut battu à Terrebonne sous l'accusation d'avoir négligé et trahi la cause du peuple. Ils sont considérés aujourd'hui comme les plus grands hommes de notre race.

PROGRES ET REFORMES

Progrès, réformes. Il se rencontrera peut-être des journaux et des orateurs libéraux qui s'étonneront d'entendre ces mots tombés des lèvres conservatrices. Si cet étonnement est sincère, il sera causé par la reconnaissance de notre histoire et de nos principes. Le mot réforme est inscrit à toutes les pages des annales du parti conservateur: réforme judiciaire, réforme seigneuriale, réforme électorale, réforme constitutionnelle, réforme économique.

Le parti conservateur est à la fois traditionnel et progressif. Nous sommes traditionnels parce que nous sommes énergiquement attachés et profondément dévoués aux idées, aux principes, aux institutions dont l'expérience de nos pères et les leçons du passé nous ont démontré la puissance conservatrice de l'ordre et de la stabilité sociale. Nous repoussons de toute notre énergie les doctrines et les tendances de ces novateurs téméraires et ignares dont les utopies et les théories pernicieuses produiraient bientôt ici les résultats néfastes qu'elles ont produit ailleurs. Nous les repoussons, non par opportunisme, mais par conviction. Nous voulons par-dessus tout le maintien de cette antique alliance entre l'Eglise et la nationalité canadienne, qui a été pour nous, n'en déplaise à certains modernes docteurs, notre meilleur élément de grandeur et de force. Nous sommes convaincus que les pouvoirs publics ne peuvent faire acte de plus saine politique qu'en assurant à l'Eglise et à ses oeuvres, dans toutes les sphères de l'activité sociale, la plus large liberté aussi bien que la protection et l'assistance compatibles avec la mission et le rôle naturels de l'Etat. Nous croyons que les gouvernements et les parlements conscients de leurs devoirs doivent opposer une barrière infranchissable à toute mesure, à toute législation susceptible d'affaiblir l'institution familiale, de violer le droit de propriété, d'entraîner quelqu'une de ces formes que l'illustre Le Play appelait les "autorités sociales".

Voilà comment et pourquoi nous sommes conservateurs et traditionnels.

Mais nous sommes en même temps progressifs. Nous comprenons qu'un pays ne peut rester éternellement dans le statu quo, que les nations comme les individus sont soumises à la loi du progrès, que dans l'ordre politique, dans l'ordre économique, dans l'ordre social, il faut savoir reconnaître les transformations inévitables, rechercher et réaliser les améliorations réclamées par les besoins du temps où nous vivons.

Thomas Chapais.

Le Scandale des Douanes

(Suite de la page 1)

(11) Le commerce le plus néfaste qui existe aujourd'hui dans le monde est la distribution des drogues aux malheureux romanes. Montréal est devenu, sous la protection du gouvernement King, le plus grand centre de distribution de drogues de l'Amérique du Nord et le trafiquant de drogues a pu y exercer son terrible négoce sans crainte de châtiments.

(12) Les revenus douaniers du Canada ont diminué sous l'administration King, de \$35,000,000 par année, et cela parce que le gouvernement avait négligé de mettre la loi en force. Cette somme considérable, perdue pour le trésor public, aurait payé chaque année les montants requis par la loi des pensions et aurait laissé des millions qui auraient pu être employés à d'autres fins.

(13) Le "Margaret", le principal vaisseau employé contre la contrebande dans le golfe Saint-Laurent, a été détourné de sa course pour permettre aux amis du gouvernement d'inonder de liqueurs alcooliques la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick et l'Île du Prince-Edouard. Sous l'administration King dans l'espace de trois ans, pas moins de 5,831,260 gallons de liqueurs alcooliques ont été envoyés à Saint-Jean et à Halifax, apparemment consignés à des ports étrangers. Pas un gallon n'a laissé les provinces maritimes. Le gouvernement a laissé ses amis intéressés dans la contrebande des alcools distribuer ces liqueurs alcooliques à travers ces trois provinces, sans payer un seul droit d'accise, causant ainsi au trésor public une perte de \$52,481,340.

(14) Moses Aziz, un contrebandier notoire de Bathurst, Nouveau-Brunswick, qui avait été condamné, pour avoir violé la loi de l'accise, avait été arrêté de nouveau et condamné à l'amende et à l'emprisonnement. A la demande de M. J. B. Robichaud, député libéral de Gloucester, le ministre des Douanes mit de côté le jugement de la cour et libéra cet homme de la prison pendant la dernière campagne électorale, parce que M. Robichaud lui avait dit qu'il serait d'un grand secours durant les élections. Les fonctionnaires du gouvernement insistèrent de leur côté auprès du ministre pour que la loi soit son cours. Aziz demeura en liberté jusqu'à ce que son cas vint devant la commission des Douanes et il retourna alors en prison. Le ministre des Douanes en entravant l'administration de la justice pour des fins politiques, a créé ainsi un précédent condamnable.

(15) On a permis à la Dominion Distillery Products, Limited, de prendre 82,000 gallons d'alcool dénaturé dans les entrepôts, sans payer un seul sou de droits, et de distribuer ce poison au Canada et aux Etats-Unis. Une partie de l'alcool fut achetée du gouvernement lui-même.

Le peuple du Canada, dans cette seule affaire, perdit trois quarts de million de dollars de revenus. Lorsque la question fut discutée au Parlement, par M. Stevens, le ministre des Douanes déclara que "pas une once, pas un gallon, pas une bouteille ne sortirait sans payer de droits". En dépit de cette promesse du ministre, pas une once, pas un gallon, pas une bouteille ne rapporta un sou au revenu public. Dans cette circonstance, le ministre des Douanes aida non-seulement à frauder le trésor public, et à violer la loi du Canada et la loi des Etats-Unis, mais aussi à briser le traité solennel fait entre le Canada et les Etats-Unis et à distribuer un poison capable de donner la mort et de causer les pires désastres. Une grande partie de ce liquide dangereux fut déchargée dans la province d'Ontario.

(16) Dans un autre cas, l'honorable P. J. A. Cardin, ministre intérimaire des Douanes et de l'Accise laissa frauder le trésor public pour plus de \$50,000. Il transigea avec un importateur malhonnête qui, au dire des fonctionnaires du département, devait au trésor public la somme de \$58,000 et lui permit d'échapper au châtimement qui l'attendait en payant \$3,200 seulement et ceci quelque temps avant la dernière élection.

(17) Le ministre des Douanes permit à ses partisans, à Cranby, de recevoir des automobiles volées sans payer de droits et sans être punis.

(18) Le ministre des Douanes, passant par-dessus la tête de ses fonctionnaires, vendit à la Dominion Distillery Products, Limited, composée de députés et de politiciens libéraux, des milliers de gallons d'alcool à 36 cents le gallon qui furent ensuite vendus sous forme de "moonshine" à \$10.00 le gallon. Le ministre des Douanes permit aussi à cette compagnie de prendre 82,000 gallons d'alcool sans payer un sou de droits d'accise, fraudant ainsi le trésor public de \$800,000.

(19) Le ministre des Douanes sous l'administration King a protégé les importateurs qui faisaient entrer sans droits des vêtements féminins pour les épouses de certains députés libéraux, et lorsque les importateurs furent pris en

flagrant délit, au lieu de confisquer ces marchandises et d'appliquer la loi dans toute sa rigueur, on leur permit de retirer leurs marchandises et les coupables furent remis en liberté en payant une somme nominale.

Le comité d'enquête a recommandé de poursuivre des compagnies et des personnes pour environ deux millions de dollars, dont le trésor public a été fraudé. Ces poursuites incombent au prochain gouvernement. Les ministres libéraux et les membres libéraux du comité ont défendu et justifié ces fraudes. Peut-on compter sur un gouvernement libéral pour mener à bonne fin ces poursuites dans l'intérêt des honnêtes contribuables?

Toute cause gagnée par les contrebandiers et perdue par les contribuables sera considérée comme une approbation du gouvernement King et toute cause gagnée par les contribuables et perdue par les contrebandiers sera une condamnation du gouvernement King. Mettez au pouvoir un gouvernement qui prendra tous les moyens légaux nécessaires pour recouvrer ces millions qui ont été volés au trésor public. La nomination de l'honorable Jacques Bureau au Sénat par le gouvernement King qui connaissait sa mauvaise administration du ministère des Douanes est un des incidents les plus honteux de l'histoire du Canada.

Il a été prouvé, hors de tout doute, que le gouvernement King a obtenu, lors de la dernière élection, l'appui d'une armée de contrebandiers et de voleurs. DANS LA PRESENTE ELECTION, TOUS LES MALFAITEURS DU PAYS VONT SE DONNER LA MAIN POUR FAIRE TRIOMPHER CE GOUVERNEMENT QUI A TOUJOURS TRAVAILLE DANS LEUR INTERET. CETTE ELECTION EST DONC LA LUTTE DU BIEN CONTRE LE MAL, DE L'HONNETETE CONTRE LA MALHONNETETE, DES CITOYENS QUI PAIENT LEURS TAXES CONTRE CEUX QUI CHERCHENT A NE PAS LES PAYER. DU GOUVERNEMENT HONNETE CONTRE LE GOUVERNEMENT MALHONNETE.

Sous le gouvernement King, la perception des revenus publics a été complètement désorganisée. Il faudra des années pour la remettre sur pied. Allez-vous confier cette réorganisation à un gouvernement qui est responsable de sa décadence et de son écroulement? Le gouvernement King a été trouvé coupable de turpitude morale par le Parlement. Le peuple canadien peut-il, dans l'intérêt de notre réputation nationale et de la morale publique, renverser un pareil verdict? Si le parti libéral, en dépit des révélations faites à la dernière session, était appuyé par le peuple canadien, le monde entier nous placerait dans la catégorie de ce gouvernement discrédité, de ces ministres et députés coupables et de criminels mal-faisants qui ont tiré profit de l'administration King.

ELECTEURS CANADIENS-FRANCAIS REFLECHISSEZ! NE VOUS LAISSEZ PAS EGARER PAR LES APPELS AUX PREJUGES ET PAR LE CRI DE RACE. AIDEZ LE RESTE DU PAYS A RENVERSER LE REGIME LIBERAL ET VOUS AUREZ FAIT VOTRE DEVOIR ENVERS VOUS-MEMES, ENVERS VOTRE FAMILLE, ENVERS VOTRE PATRIE!

LA PROTECTION AUX ETATS-UNIS

L'histoire des Etats-Unis prouve que les tarifs peu élevés étaient en vigueur plusieurs années avant 1866. Elle démontre aussi dans quel état précaire se trouvait le commerce américain durant cette période. Après la guerre civile, les administrateurs se dirent: "Maintenant aux affaires." Les financiers déclarèrent alors catégoriquement qu'ils ne placeraient pas un dollar dans les industries d'upsay, qu'ils ne dépenseraient pas un sou pour le développement de ses ressources sous les conditions alors existantes et créées par le tarif. Quand il n'y avait aucune sécurité pour leurs placements, comment pouvaient-ils entrer en compétition avec les manufacturiers étrangers? Après beaucoup de discussions orageuses, un tarif protecteur fut adopté en 1866. La population des Etats-Unis était alors de 33 millions; elle s'élève aujourd'hui à 110 millions. Les Etats-Unis fournissent dans une proportion de 95% à leurs propres exigences et exportent annuellement par billions le surplus de leurs propres produits. Le tarif a donné de la sécurité à leurs propres placements et a attiré et procuré des capitaux étrangers.

Le tarif protecteur a pour objet immédiat de protéger tous les intérêts canadiens, de développer toutes les industries nationales, en subvenant en subvenant en même temps aux besoins du trésor.

LA CONTREBANDE

Elle a frauduleusement augmenté notre balance commerciale nominale de \$402,000,000.

On trouve la preuve catégorique que la contrebande a arraché à notre commerce d'importation une somme d'argent considérable, dans le fait que nous avons vu vendre le même chiffre de nos obligations, débetures et hypothèques aux Etats-Unis l'an dernier, que nous avons vendu les autres années, sans avoir équilibré notre balance défavorable, et en dépit du fait que nous avons un montant additionnel de \$200,000,000 d'argent en crédit à notre nom.

Les balances commerciales nous disent peu de choses, à moins que nous ne les considérions en rapport avec les crédits et débits en visibles. Nous avons à payer chaque année \$312,000,000 en intérêts à des étrangers. Nous avons aussi à payer des millions en frais de transport océanique, dépenses de voyage, re mises aux immigrants, etc., et après que tous ces items sont réglés et cotés, nous nous constatons que nous avons l'an dernier, vendu aux Etats-Unis de nouvelles valeurs pour un montant total de \$194,000,000.

Une liste compilée par la National City Bank, de New-York, répartit ainsi ces valeurs:

Table listing obligations from various sources like Ontario, Québec, Alberta, etc., with monetary values.

En plus de ces nouvelles débetures nous avons vendu pour des millions d'anciennes débetures et valeurs. Elles furent vendues sur ce qu'est toujours le cas, pour retourner, les balances de débit existant contre nous à New York. Pourquoi ces balances de débit existent-elles aussi considérables l'an dernier, quand nous avions une balance commerciale nominale en notre faveur de \$402,000,000 que les années précédentes, alors que nous n'avions pas de balance commerciale? La réponse est que les marchandises qui furent entrées en contre bande ne furent pas inscrites dans nos importations. Si ces marchandises avaient été en très au pays en passant par la Douane, elle aurait été enregistrée comme importations et notre balance commerciale aurait été considérablement diminuée. C'est une manière facile mais très coûteuse de créer une balance commerciale. Elle peut porter profit aux quelques-uns qui sont les têtes de la contrebande, mais elle est désastreuse pour nos commerçants qui ont à faire face aux contrebandiers et à leurs complices dans la vente des marchandises et elle constitue un drain pour les ressources des honnêtes Canadiens qui ont à payer des taxes supplémentaires pour compenser pour les droits que ne payent pas les contrebandiers.

On dit souvent avec orgueil que notre dollar est au pair, mais la seule raison de son maintien au pair est que les éparpillés des Etats-Unis achètent chaque année nos obligations, nos débetures et nos hypothèques pour des centaines de millions de dollars. S'ils devaient cesser ces achats, notre dollar serait immédiatement déprécié. Par ce moyen nous hypothéquons chaque année notre pays, et nous sommes aujourd'hui le pays le plus fortement hypothéqué du monde entier. Voilà le prix que nous payons pour maintenir notre dollar au pair, et cette situation est amenée par notre stupide politique commerciale qui nous a fait l'OnCLE Sam qu'un tarif qui n'atteint qu'un tiers de celui des Etats-Unis.

LE JUGE CHOQUETTE DENONCE CES METHODES DE LA POLICE

Comment deux policiers de la Commission des Liqueurs se sont-ils pour faire condamner un homme? — "Une condamnation p.e. qui l'offense".

REMARQUES DU JUGE

Québec, 26. — (Par courrier). — En renvoyant hier une action intentée par les officiers de la Commission des Liqueurs à madame J. Henley pour avoir vendu une bouteille de brandy à deux agents de la commission qui s'étaient dit fatigués et malades dans le but de se le procurer, l'honorable juge Choquette a fait d'importantes observations sur les méthodes employées par certains officiers pour induire certaines personnes à commettre des infractions à la loi afin de les dénoncer ensuite. Le juge a déclaré qu'il s'en prenait moins aux officiers qu'à ceux qui leur donnaient les instructions d'agir de la sorte.

Que la Cour d'Appel condamne cette femme si elle le veut, dit le juge Choquette, quant à moi, je ne puis et ne veux le faire. La condamnation serait encore pire que l'offense qu'on lui reproche. D'après les renseignements que je possède, l'accusée est une femme honorable. Elle posséderait une bouteille de brandy qu'elle garda à la maison au cas où sa vieille mère aurait besoin d'un stimulant. Les inspecteurs se rendirent chez elle et la torturèrent pratiquement pour obtenir de la boisson. Ils lui dirent qu'ils arrivaient de Trois-Rivières et qu'ils étaient fatigués. L'un ajouta qu'il avait fait du service au front et qu'il souffrait d'un mal d'oreille que le temps humide aggravait. Tous deux mirent l'accusée sous l'impression qu'un peu de boisson les sauverait d'une sérieuse maladie. Elle se laissa convaincre et leur céda la bouteille de boisson qu'elle gardait pour sa mère. Elle n'en avait pas d'autre dans la maison et jamais elle ne fut condamnée pour vente de boisson. Si c'est son habitude, elle aurait eu des liqueurs en plus grande quantité. En fait elle a vendu de la boisson, mais s'il faut procéder de cette façon pour faire observer la Loi des Liqueurs, je plains ceux qui en sont chargés. Je ne puis envoyer cette femme en prison dans de telles circonstances. Je condamne énergiquement pareilles méthodes, ce système de mentir et de tourmenter les gens pour les induire à commettre une infraction à la loi. Je crois qu'en donnant de telles instructions aux officiers, on les oblige à aller beaucoup plus loin que ne l'exige la loi. Je désire mettre au dossier de la cause, pour l'information de la Cour d'Appel, si cette cause y est portée, un certificat du curé de la paroisse où réside l'accusée, dans lequel ce prêtre déclare qu'il la connaît depuis un grand nombre d'années comme une femme très respectable.

Sur ces remarques le juge Choquette renvoya la poursuite et libéra l'accusée.



brassée à votre goût par un maître-brasseur. Sa Saveur et sa qualité sont sans égales

Dow Old Stock Ale

Mûrie à point

PRIME PAR LA FORCE ET PAR LA QUALITÉ

Advertisement for Parc Delorimier 4 au 11 sept. 7 courses tous les jours. Admission: \$1.50 - Taxe et programme compris.